

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Dialogue avec le conseil de classe

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix d'orientation.

L'un ou l'autre des représentants légaux pourra voir l'avis du conseil de classe sur les voies d'orientation choisies.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Mes services

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

Choisir son orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

La démarche pour choisir son orientation est présentée avec des conseils pour s'informer sur les établissements et les formations envisagées après la 3^e.

Mes services

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

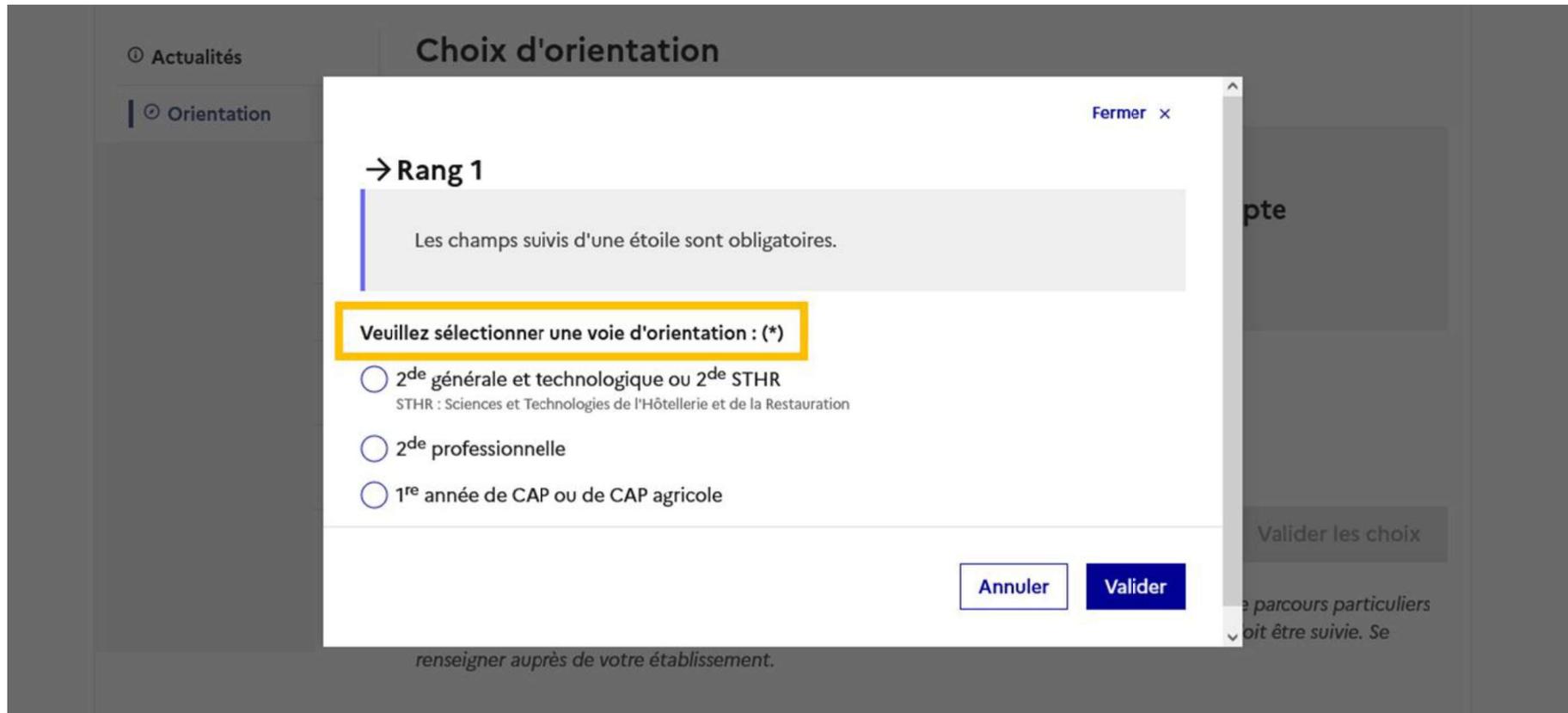
[+ Ajouter un choix](#)

[Retour aux informations](#) [Valider les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

Le bouton + Ajouter un choix ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation.



The screenshot shows a web interface for orientation choice. A modal window titled '→ Rang 1' is open, containing a message: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, a yellow box highlights the instruction: 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. Three radio button options are listed: '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2^{de} professionnelle', and '1^{re} année de CAP ou de CAP agricole'. At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'Valider' buttons. The background shows a sidebar with 'Actualités' and 'Orientation' tabs, and a main area with a 'pte' label and a 'Valider les choix' button.

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Valider les demandes d'orientation

**Les choix validés sont envoyés
automatiquement à l'établissement pour le
conseil de classe.**

Mes services

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte
Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter un choix

Annuler

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

**Un courriel avec le récapitulatif
des choix validés est transmis à
chaque représentant légal.**

**Les choix peuvent être modifiés
jusqu'à la fermeture du service.**

Mes services

- Actualités
- Orientation**

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vos choix d'orientation ont bien été validés
Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

RANG 2
2^{de} professionnelle

[Retour aux informations](#) [Modifier les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis
SERVICES PUBLICS

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

Voir l'avis du conseil de classe

Accueil

Mes services

Contact

Mes services

Accueil



Actualités

Orientation

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif de fin d'année, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion.

Voir l'avis du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

L'un ou l'autre des représentants légaux peut voir l'avis du conseil de classe.

Indiquez au conseil de classe que vous avez bien pris connaissance de son avis et recommandation.

Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, prenez contact avec le professeur principal.

Mes services

Actualités

Orientation

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Cet avis vous permet de poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant pour faire les choix définitifs de fin d'année.

Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2^{de} professionnelle

Avis favorable

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#) [Valider](#)

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)